



Subside Tremplin

Public

Doctorantes avancées et chercheuses de la relève académique, toutes sources de rémunération confondues, et sous contrat avec l'Université de Genève pendant le semestre de la décharge.

Offre

Ce programme offre aux chercheuses de l'Université de Genève une possibilité supplémentaire d'étoffer leur dossier scientifique - rédaction d'articles, projets de recherche, séjour scientifique dans une autre institution, finalisation de la thèse - durant leur contrat d'engagement à l'Université.

Ce projet libère les bénéficiaires de certaines de leurs charges, en général de leurs tâches d'enseignement et administratives. Les fonds à disposition permettent de financer leur remplacement pendant un semestre environ.

Modalités

Les modalités concrètes du projet peuvent varier. Il s'agira le plus souvent de décharger les bénéficiaires de leurs tâches d'enseignement, d'encadrement ou administratives. Mais selon les facultés, comme la médecine, un allègement pourra concerner d'autres responsabilités, cliniques par exemple.

Les participantes sont suivies par des professeures mentores de l'Université, qui leurs apportent soutien et conseil, afin de réaliser les objectifs fixés lors de la signature de la convention de mentorat, dans le cadre du programme. La mise en place de chaque décharge sera effectuée en collaboration avec les directeurs ou directrices des départements ou instituts concernés.

Critères de sélection

Une première sélection des bénéficiaires est effectuée par les commissions égalité facultaires, puis la sélection finale est menée par une commission ad hoc (vice-rectrice, président-e-s des commissions égalité facultaires, deux membres du Bureau de l'égalité).

L'évaluation des candidatures s'effectue sur la base des critères suivants :

- ⇒ les qualités scientifiques et pédagogiques de la candidate ;
- ⇒ l'incidence de la décharge en tant qu'accélérateur de carrière ;
- ⇒ la détermination à s'engager dans une carrière académique ;
- ⇒ le fait de se trouver à une étape charnière de sa trajectoire professionnelle ;
- ⇒ la détermination à se créer un réseau national et international, par exemple par la mobilité ;
- ⇒ à dossier équivalent, les conditions familiales de la candidate seront prises en considération.

Poser sa candidature

Les dossiers de candidature sont à envoyer par e-mail à la présidence de la commission égalité facultaire concernée d'ici au 15 mars.

Ils doivent contenir :

- le formulaire d'inscription, à télécharger sur notre site : www.unige.ch/egalite
- une lettre de motivation (maximum deux pages) ;
- un curriculum vitae complet ;
- deux à trois lettres de recommandations.

Présidence des Commissions égalité facultaires :

Faculté de droit : Audrey Leuba audrey.leuba@unige.ch

Faculté des Lettres : Genoveva Puskas genoveva.puskas@unige.ch

Faculté de médecine : Frauke Müller frauke.mueller@unige.ch

Faculté de psychologie et sciences de l'éducation : Vije Franchi vije.franchi@unige.ch

Faculté des sciences : Patrycja Paruch patrycja.paruch@unige.ch

Faculté des sciences de la société : Jean-François Staszak jean-francois.staszak@unige.ch

Faculté de théologie : Enrico Norelli enrico.norelli@unige.ch

Faculté de traduction et d'interprétation : Aurélie Picton aurelie.picton@unige.ch

Faculté d'économie et de management : Maria-Pia Victoria-Faser maria-pia.victoriafaser@unige.ch

Le délai de candidature est fixé au 15 mars de chaque année.